

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
DE STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS SUR LORIENT
Pour l'année 2017 - 2018 et 2019**

1) Objet :

Application d'un produit stérilisant sur les œufs de goélands argentés (Larus Argentatus).

L'euthanasie ne sera pas effectuée sur les poussins nouvellement nés.

Aucun traitement ne sera effectué sur les autres espèces de goélands (goélands marins -Larus marinus-, brun -Larus fuscus- ou leucophée -Larus michahellis-).

Cette demande est faite pour trois années consécutives : 2017, 2018 et 2019.

2) Demandeur :

Ville de Lorient, Boulevard Général Leclerc 56325 Lorient cedex

Correspondant : M. Yann SYZ, Adjoint délégué à la santé.

Mme Emmanuelle NICOLAS, Mme Emmanuelle LE BRAZIDEC et M. Guy LE HUNSEC Service Communal d'Hygiène et Santé – tél : 02 97 35 32 64- fax : 02 97 35 32 67.

3) Aire géographique concernée :

Le territoire de la ville de Lorient y compris la DCNS (coté Lorient) et le port de pêche.

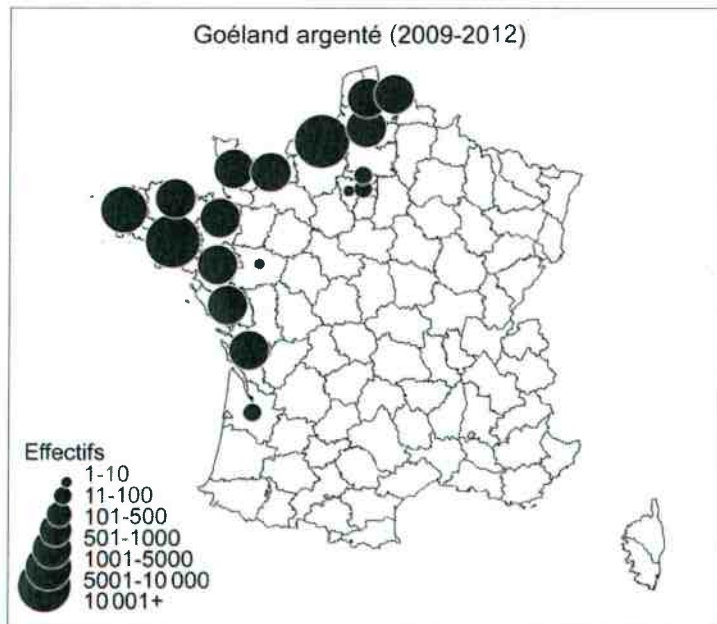
La DCNS et le port de pêche restent garant de la stérilisation des œufs de goéland sur leur secteur respectif, de la mise en place et du suivi des entreprises intervenantes.

4) Recensement et évolution des effectifs :

La SEPNB a effectué un recensement en 2012 dans le cadre du quatrième recensement national des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine. L'estimation pour la ville de Lorient donne une taille de population proche de 3000 couples (toutes espèces confondues). Un autre recensement est prévu au deuxième trimestre 2017 avec un organisme. Ces recensements viennent compléter ceux effectués périodiquement par le service environnementale et salubrité de la mairie de Lorient.

En effet, plusieurs repérages à la jumelle sont effectués sur les points hauts et réalisés à différentes dates ainsi que pendant la stérilisation. Il a pour but de vérifier l'emplacement des nids sur les toits (les nids peuvent changer de place d'une année sur l'autre). La stérilisation s'effectue sur une partie des nids repérés par les agents du service santé environnementale / salubrité de la Mairie de Lorient.

Les riverains contactent également le service pour signaler la présence de nids de goélands. Les agents, avant intervention d'une entreprise spécialisée vérifient la situation, l'espèce et l'accessibilité de celui-ci.



Cartographie des effectifs nicheurs des goélands argentés.
 Source : Bretagne vivante



Effectifs nicheurs de goélands (goéland argenté, goéland brun et goéland marin) dans les colonies urbaines en Bretagne.
 Source : Bretagne Environnement

	1987-1989	1997-2000	2009-2012	Evol. 00-12
Bretagne	59 526 – 61 032	44 580 – 45 422	26 927 – 28 326	-38 %
Morbihan	14 648 – 14 787	11 641 – 11 862	9 817 – 10 423	-14 %
Milieu naturel (56)	14 716	10 784	7 380	Env. 70 %
Milieu urbain (56)	2	968	3 043	Env. 30 %

Evolution de la population des goélands argentés.

Source : Bretagne vivante.

On peut noter une réelle augmentation de la population de goélands argentés en milieu urbain (70%). Les goélands argentés ont colonisé les zones urbaines car ils trouvent sur place : la nourriture et des sites de nidifications (toits, terrasses...).

❖ **Estimation de la population de goélands argentés (espèce concernée par la stérilisation) sur la ville de Lorient :**

La SEPNB estime à environ 2500 le nombre de couples de goélands argentés (les 500 couples restants correspondent aux goélands bruns, marins et leucophées). Ces 2500 couples sont répartis de la façon suivante :

- 250 couples sur la zone urbaine ;
- 2000 couples sur la zone portuaire (77% de l'effectif);
- 50 couples sur le site DCNS ;
- 200 couples sur la zone industrielle et commerciale.

Pour la ville de Lorient, la comparaison avec le recensement complet mené en 2001 montre une augmentation de la population sur la zone portuaire. L'accroissement de cette population est de 37% entre 2001 et 2012.

Il convient de souligner que la population de goélands argentés sur la ville de Lorient est la plus importante à l'échelle nationale.

Le recensement a donc un double objectif :

- d'une part d'estimer la répartition et l'importance des populations nicheuses ;
- d'autre part d'évaluer l'impact des campagnes successives de stérilisation au sein de la ville de Lorient.

La nidification du goéland marin est très rare en ville (1 seul nid comptabilisé en 2016). Le quartier du Chaigneau comptabilise le plus de nids de goélands bruns (6 nids en 2016). C'est également ce secteur où a été recensé plus de nids de goélands argentés que l'année précédente.

5) Campagnes de stérilisation sur la ville de Lorient :

Il est important de différencier sur la ville de Lorient la **zone résidentielle** (où les nuisances sont particulièrement mal ressenties), **zone sud** qui regroupe le port de pêche, le port de commerce et la base sous-marine et le site de la **DCNS**.



Nombre de nids par zone

❖ Zone résidentielle

La première campagne de stérilisation a commencé en 2002.

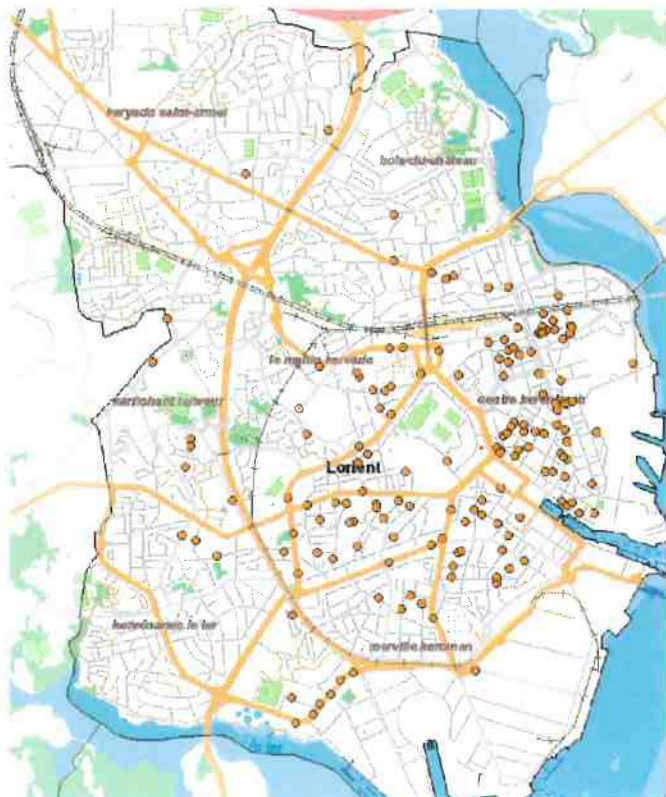
Entre 2006 et 2007, le traitement a permis de diminuer nettement, environ 35%, le nombre de nids traités sur la zone résidentielle. (470 nids en 2006 et 350 nids en 2007). Depuis 2007, le nombre de nids traités est en diminution (190 nids traités en 2015).

En 2016, 198 adresses de résidences, de maisons d'habitation, de locaux ont été recensées par le service Communal d'Hygiène et Santé de la Ville de Lorient. (155 adresses en 2014 et 148 en 2015). Il est à préciser qu'une adresse peut comptabiliser plusieurs nids.

Le total d'œufs traités sur les périodes 2014-2015- et 2016 représente plus de 1600 œufs.



Localisation des nids de goélands argentés 2015



Localisation des nids de goélands argentés 2016.

Ci-dessous, un tableau du nombre de nids traités sur la zone résidentielle depuis 2002 :



❖ Zone Sud (port de pêche, port de commerce et base sous-marine)

Le port de pêche (la criée) a fait l'objet d'un traitement durant cinq années successives (2008, 2009, 2010, 2011, 2012).

En 2014, 150 à 200 couples de goélands argentés ont été recensés sur le toit du K3 à la base de Kéroman qui accueille également des goélands marins et des goélands bruns. La situation qui rappelle une falaise et la superficie de 22000m² du toit permettent à ces 3 espèces protégées de nidifier sans être dérangés. La tour Falk du K3 est adaptée pour un observatoire d'oiseaux permanent, sur le toit mais également sur des lieux de passage et de nidification d'autres espèces d'oiseaux ; la rade, l'île Saint Michel et l'anse du Ter.

Les goélands nidifient de préférence sur les espaces non traités. La stérilisation des goélands sur l'ensemble de la zone sud risque d'entraîner un déplacement des goélands nicheurs vers la zone résidentielle. Une trop forte pression de destruction sur une colonie importante, par une action de régulation non mesurée, peut avoir pour conséquence l'explosion de la colonie et la dispersion des individus en de multiples sites isolés.

De ce fait, seuls quelques bâtiments du port de pêche vont être concernés par la campagne de stérilisation : 3 zones ont été identifiées (voir plan).

❖ Zone DCNS

La DCNS a commencé à effectuer le traitement en 2007. Seuls certains bâtiments sont concernés par la campagne de stérilisation (voir liste dans le courrier de demande de stérilisation). La zone DCNS représente 59 nids en 2016, 56 nids en 2015 et 53 nids en 2014.

6) Les nuisances engendrées par la présence de goélands :

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé enregistre de nouvelles réclamations chaque année, orales ou écrites, individuelles ou groupées, suite au changement de lieu de nidification de certains couples.

Les nuisances sont particulièrement mal ressenties en juillet et août qui est la période d'apprentissage des jeunes goélands.

Les nuisances engendrées par les goélands argentés sont de plusieurs ordres :

- Nuisances sonores très importantes sur une amplitude horaire très large : dès le lever du soleil et jusqu'à la tombée de la nuit dans le meilleur des cas, puisque ces nuisances sont relevées très régulièrement de 5h00 à minuit.
- Sentiment d'insécurité lié à la taille de l'oiseau et à des comportements parfois agressifs, en particulier lorsque les poussins viennent de naître ou lorsqu'ils tombent dans les jardins clos. Deux représentants de l'espèce attaquent régulièrement les passants en centre-ville afin de leur arracher la nourriture des mains. Des dizaines de personnes ont subi et subissent encore ces agressions. Il est à craindre que leurs congénères suivent leur exemple comme cela arrive chez d'autres espèces.
- Problèmes posés par les déjections des oiseaux (dégradation des façades, déjections sur les véhicules...).
- Problèmes posés lors de la construction des nids (gouttières ou conduits obstrués).
- Problèmes de dégradations sur les toits des maisons ou des bâtiments (gainés de ventilation arrachés, arrachage des joints d'étanchéité...)
- Sacs poubelles du centre-ville déchirés, laissant la nourriture à même le sol attirant d'autres nuisibles.

7) Mode opératoire :

Depuis 2002, une campagne de stérilisation des œufs de goélands a lieu tous les ans.

L'opération consiste à appliquer sur les œufs un produit afin de stopper l'incubation, sans modification externe perceptible par l'adulte.

L'opération de stérilisation est effectuée par une entreprise qui est choisie par appel d'offre avec comme critères de sélection : son expérience et ses connaissances des différentes espèces de goélands.

L'ensemble des nids repérés est traité chaque année, une première fois la première quinzaine de mai, une seconde fois la première quinzaine de juin pour les pontes tardives. La campagne de stérilisation dure 12 jours.

Au total, si l'on prend en compte la préparation de l'opération (repérage avant les deux passages) et le traitement, l'agent technique du Service Communal d'Hygiène et de Santé est mobilisé pendant un mois et demi.

Le coût du traitement en zone résidentielle s'élève entre 60-65€ euros par nid en 2016.

Les campagnes annuelles de limitation des populations par stérilisation des œufs se feront de manière rigoureuse, pour apporter des résultats pertinents en terme de limitation des nuisances, notamment en zones habitées, tout en évitant d'intervenir sur des secteurs où les goélands posent moins de problèmes avérés de santé ou de sécurité publique (zone Sud).

L'euthanasie par ether des poussins nouvellement nés comme stipulé dans l'arrêté, n'est pas une méthode utilisée lors des opérations.

8) Modalités de suivi et de contrôle :

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville de Lorient coordonne les opérations de traitement et accompagne l'entreprise sur le terrain.

Un rapport final sera transmis au Ministère de l'Environnement et aux services déconcentrés de l'Etat.

9) Communication et sensibilisation du public :

Une information est diffusée régulièrement dans les quotidiens locaux (Ouest France, le Télégramme) mais également dans le magazine municipal (Lorient Mag) ainsi que sur le site internet de la ville rappelant le Règlement Sanitaire Départemental article 120, pris en application du Code de la Santé Publique, qui interdit le nourrissage des animaux sauvages.

D'autre part, une sensibilisation des habitants est faite sur le cas particulier des containers poubelles afin de limiter les accès à la nourriture pour les goélands. La société de nettoyage urbain participe également à l'enlèvement des déchets abandonnés sur la voie publique.

Suite à des plaintes concernant le nourrissage des goélands, le Service Communal d'Hygiène et de Santé intervient auprès des personnes concernées. A cette occasion il leur est rappelé, oralement ou par courrier, le règlement sanitaire départemental.

Existence d'un groupe citoyen composé d'habitants du territoire. Le groupe a pour mission de suivre la progression des goélands afin de collecter et mutualiser les informations, effectuer des actions d'information et de médiation auprès des habitants.

10) Gestion des déchets

Tout est mis en oeuvre pour permettre aux administrés de se débarrasser de leurs déchets (déchetterie, ramassage journalier des bacs, service des « encombrants »...). En complément des camions de ramassage, des équipes de nettoyage se déplacent tous les matins afin de nettoyer les rues des divers déchets qui n'ont pas leurs places.

Dans chaque quartier, les trottoirs sont balayés et pour certains trottoirs lavés au moins une fois par semaine, en centre-ville c'est sept jours sur sept. Les détritiques accumulés dans les caniveaux sont balayés et aspirés.

Le nettoyage est également réalisé systématiquement à la fin des marchés pour ne pas laisser des denrées alimentaires accessibles aux volatiles ou autres nuisibles.

11) Suivi de la colonie sur le K3

L'objectif de l'observatoire de goélands sur le K3 est de :

- Maintenir certaines colonies et l'apprentissage de notre cohabitation avec elles.
- Contenir une population de goélands "gérable" sur le port et éviter les installations de nids dans le centre urbain de manière dispersée et incontrôlable sur tous les toits de la ville.
- Doter la Ville d'un observatoire permanent de la biodiversité urbaine, animé par les acteurs locaux afin de favoriser la connaissance et la cohabitation humaine avec ces espèces : accueil du public et animation, information, médiation.

Afin de connaître l'évolution de la colonie située sur le K3, un suivi quantifié du nombre de nids est réalisé tous les ans à la même période de reproduction (mi-mai).

Chaque nid correspond à un couple et peut avoir 0 à 3 poussins.

Tous les goélands ne sont pas nicheurs, on estime qu'il y a 20% de goélands de la colonie non nicheurs.

Année	Goéland argenté	Goéland brun	Goéland marin	Total nids	Total couples goélands	Total goélands (+ 20%)	Total avec poussins (1 viable/nid)
2012	230	1	9	240	480	580	730
2015	212	3	11	228	456	550	690
2016	195	5	15	215	430	520	650

Tableau de suivi des effectifs sur le K3

12) Conclusion :

Les actions de stérilisation ont débuté en 2002. Entre 2007 et 2009, ces actions ont permis de stabiliser le nombre de nids de goélands argentés sur la zone résidentielle. Depuis 2010, le nombre de nids est en diminution. On notera une baisse de 35% du nombre entre 2006 et 2013 et de 21% entre 2013 et 2016.

C'est le caractère systématique de ces opérations, sur plusieurs années, qui permet de diminuer la nidification et de ce fait les nuisances.

Nous avons interrogé Lorient Agglomération, sur la possibilité d'organiser la connaissance de la répartition des nids des populations de goélands de la rade de Lorient à l'échelle intercommunale. A ce jour, nous n'avons pas eu de réponse de leur part.

Néanmoins, la ville de Lorient va solliciter un organisme pour le recensement des effectifs de goélands urbains à l'échelle de notre ville et l'évaluation et accompagnement des politiques de luttes contre les goélands urbains.

Le dernier recensement des nids effectués par le Service Communal d'Hygiène et de Santé sera transmis à l'organisme en charge du dossier pour répondre aux exigences de la réglementation.

Cette étude prévue pour la ville de Lorient au second trimestre 2017 comprendra une mission d'expertise et de conseil sur les moyens les plus adaptés pour mener une gestion cohérente des populations en milieu urbain qui permettra de concilier la limitation de la nuisance potentielle avec la conservation des populations.

Ci-joint en annexe du dossier, les courriers de demande d'autorisation pour la DCNS et le port de pêche (SEM).